



Traité Chekalim

Michna 4 - Chapitre 4

מותר התרומה מהqui עושין בה?
רבי עקיבא צפוי לבית קדש בקדושים.
רבי ישמעאל אומר:
מותר הפרות לקץ במזבם,
ומותר תרומה לכלי שרת.
רבי עקיבאה אומר:
מותר תרומה לקץ במזבם,
ומותר נסכים לכלי שרת.
רבי חנניה סגן הכהנים אומר:
מותר נסכים לקץ במזבם,
ומותר תרומה לכלי שרת.
זה גזה לאqui מודים בפרות.

Le surplus du prélèvement, qu'en faisait-on ? Des lames d'or de revêtement pour le Kodech HaKodachim.

Rabbi Yichmael dit : « le reste des bénéfices [sert à l'achat] des sacrifices pour l'autel et du reste du prélèvement on faisait des ustensiles pour le Temple ».

Rabbi Akiva' dit : « Le surplus du prélèvement [sert à l'achat] de sacrifices pour l'autel et du surplus [provenant des libations] on faisait des ustensiles pour le Temple ». Rabbi Hanina, adjoint des Cohanim dit : « le surplus des libations [sert à l'achat] de sacrifices pour l'autel et le surplus du prélèvement aux ustensiles pour le Temple.

Ni l'un ni l'autre n'approuvent [Rabbi Yichmael] en ce qui concerne les bénéfices.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.